

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^E REPUBLIQUE
HUITIEME LEGISLATURE

LOI N°024-2021/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2020-002/PRES DU 29 MAI 2020 PORTANT AUTORISATION
DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COMPOSE
DU CREDIT N°6573-BF ET DU DON N°D581-BF, SIGNE A
OUAGADOUGOU LE 04 MAI 2020, ENTRE LE BURKINA FASO
ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT
(IDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET
D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTIQUES
EN AFRIQUE DE L'OUEST**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2020/AN du 28 décembre 2020, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 04 mai 2021

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2020-002/PRES du 29 mai 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du crédit n°6573-BF et du don n°D581-BF, signé à Ouagadougou le 04 mai 2020, entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'ouest.

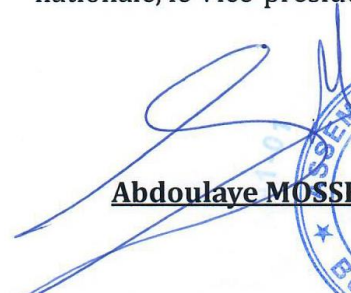
Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

à Ouagadougou, le 04 mai 2021

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Vice-président


Abdoulaye MOSSE



Le Secrétaire de séance



Zounongo Nafissatou OUEDRAOGO